

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à
chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-
nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le
département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Janvier

QUESTIONS DE CHIFFRES

Lorsque la Chambre, après les quelques jours de vacances qu'elle a pris à l'occasion du jour de l'An, aura réintégré le Palais-Bourbon, elle s'occupera de nouveau de la discussion du budget.

Ces débats, qui souvent, n'ont pas l'ampleur désirable, sont écourtés par le manque de temps que l'on les a repoussés jusqu'aux derniers jours de l'année, présentent cependant une importance considérable. Nos législateurs se tromperaient étrangement s'ils imaginaient que le pays se désintéresse de la discussion de la loi de finances et qu'il doit défilé les uns après les autres les divers chapitres du budget avec la plus complète indifférence.

Non, il n'en est pas ainsi. La question budgétaire est devenue aujourd'hui pour les contribuables, sinon la question capitale, du moins une de celles qui les préoccupent le plus vivement, parce qu'elle touche de plus près, non seulement leurs intérêts particuliers, mais encore aux intérêts généraux de la nation.

Le vote des impôts et leur répartition ne saurait être un travail législatif indifférent, dans un pays où le budget des dépenses s'élève à trois milliards quatre cents millions. D'autant plus que l'opinion publique s'étonne de voir ce budget suivre d'année en année une progression constante, alors que la logique et l'intérêt général exigeraient qu'il allât sans cesse diminuant.

S'il est du devoir d'un père de famille, soucieux de faire honneur à ses affaires, de restreindre le plus possible ses dépenses, c'est également un devoir pour les législateurs d'être économes de l'argent des contribuables et de s'efforcer de diminuer autant que faire se peut le budget des dépenses. Or, malheureusement jusqu'à ce jour, on semble avoir un peu méconnu cette ré-

gle de sage économie qui est, pour les Etats comme pour les particuliers, une source de bien-être et de richesse. Et voilà pourquoi on éprouve quelques difficultés à équilibrer le budget.

On constatait, il y a quelques jours, que les recettes de l'enregistrement accusaient pour 1893 une diminution de 22 millions. Le chiffre de ces recettes qui était de 712,542,900 francs en 1892 n'était plus que de 600,545,000 francs en 1893.

Plusieurs journaux s'ingénient à rechercher la cause de cette moins-value et quelques-uns d'entre eux l'attribuent à la loi qui a accru les droits sur les condamnations judiciaires.

« Sous prétexte, écrit à ce sujet une feuille réactionnaire, de dégrever les petits plaideurs qui ne paient pas grâce à l'assistance judiciaire, on a surchargé les gros plaideurs. Qu'est-il arrivé alors ? Ceux qu'on voulait écraser ont transigé ou renoncé à plaider et le Trésor a perdu huit millions sur l'enregistrement et deux millions sur le timbre. »

Il se peut que cette appréciation du journal conservateur ne soit pas complètement dénuée de fondement. Ce qui est certain, c'est qu'il envisage la question par le petit côté et que les moins-values dont il s'agit ont d'autres causes plus générales et beaucoup plus sérieuses.

Nous savons bien que l'administration, de son côté, a cherché à expliquer ce résultat en publiant les observations suivantes :

« Il est à remarquer, dit-elle, que, par suite de la tendance des plaideurs à transiger en cours d'instance, le Trésor est privé d'une notable partie des droits de condamnation sur lesquels il pouvait compter. Dans les affaires où un avant dire droit leur permet de pressentir quelle sera la décision du tribunal, les parties ne sont que trop portées à composer et à conclure un arrangement amiable sans attendre le jugement définitif. Ces errements, qui, d'ailleurs, n'ont rien d'illicite, ont nécessairement pour effet de restreindre la base d'application du droit proportionnel compensateur.

Ce qu'il y a surtout d'étonnant dans ces réflexions de l'administration, c'est qu'elle trouve étrange que l'on transige au lieu de plaider. Pourtant elle devrait savoir qu'il y a longtemps que l'on a dit pour la première fois « qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un procès. »

Lorsqu'on fait payer la justice si cher, il n'est pas surprenant que nombre de gens préfèrent s'en passer et qu'ils renoncent à leurs prétentions.

Mais là n'est pas, nous le répétons, la cause principale de la moins-value de 22 millions accusée pour l'année 1893 sur les recettes de l'enregistrement.

Nous estimons que le malaise de l'agriculture est la cause la plus sérieuse, la plus effective de cette diminution. La terre ayant éprouvé une dépréciation considérable, les transactions, achats, ventes ou échanges ont nécessairement diminué, non seulement quant au nombre, mais encore quant à l'importance. Et la conséquence immédiate de cet état de choses a été une diminution des recettes de l'enregistrement. Le petit propriétaire et le cultivateur ayant peine à tirer du sillon leur subsistance journalière, ne sauraient — cela va de soi — songer à augmenter leur modeste patrimoine, en achetant quelques lopins de terre ou en se livrant à des transactions sur lesquelles l'Etat perçoit des droits onéreux pour les petites bourses.

Voilà certainement la source réelle et la plus influente de la diminution des droits perçus par l'enregistrement.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A MADAGASCAR

M. le Myre de Vilers s'est embarqué le 27 décembre sur le paquebot des messageries qui passe à Tamatave à cette date ; il arrivera à Marseille le 21 janvier avec M. Danthouard, qui a pris le paquebot en même temps que lui, En même temps que le ministre des affaires

étrangères recevait la dépêche de M. le Myre de Vilers, le ministre de la marine en recevait une du capitaine de vaisseau Bienaimé, commandant des forces navales détachées à Madagascar.

Le capitaine de vaisseau donne des détails sur la situation de Tamatave dont l'occupation, par nos troupes, est désormais complète.

Le général Duchesne, commandant en chef, aura sous ses ordres le général Voyron, qui revient de l'Indo-Chine, pour le commandement de la brigade, qui sera fournie par l'infanterie de Marine. On s'occupe du recrutement des porteurs qui suivront les troupes. Ces porteurs seront recrutés, soit parmi les peuplades de Madagascar, soit parmi les peuplades de la côte de Mozambique, ou enfin parmi les indigènes des Comores et de Nossi-Bé.

Le câble destiné à relier Majunga à Mozambique sera posé, probablement, dans le courant de février.

Le capitaine Bienaimé fait savoir qu'il se rend à Diégo-Suarez où, selon toutes probabilités, l'état de siège va être déclaré pour assurer la souveraineté de l'autorité militaire qu'il a prise. Pendant ce temps, on continue activement tous les préparatifs en vue de l'expédition.

La composition du corps expéditionnaire de Madagascar est définitivement arrêtée. Ce corps comprendra :

13 bataillons d'infanterie.
7 batteries d'artillerie.
3 sections mixtes de munitions.
2 sections de parc.
Des détachements d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers.
1 escadron de cavalerie.
4 compagnies du génie.
1 escadron du train à 6 compagnies.
1 section de commis et ouvriers d'administration.

1 section d'infirmiers.
Sur ces troupes l'armée coloniale fournira :
6 bataillons, dont 3 de la métropole et 3 de troupes indigènes, savoir : 1 bataillon de Sakalaves, 1 de volontaires de la Réunion, 1 d'Haoussas ou de Sénégalais.

3 batteries de montagne.
1 section mixte de munitions.
L'armée de terre fournira :
1 régiment d'infanterie à 3 bataillons de 4 compagnies.
1 bataillon de chasseurs à pied de 4 compagnies.
1 régiment d'Algérie comprenant un bataillon de la légion étrangère et 2 bataillons de tirailleurs.

pas visité le Champ-de-Mars. Il était p'ongé dans une humeur noire.

Oh ! il était retourné rue Bochart-de-Saron, il avait à nouveau interrogé le concierge et n'avait rien pu obtenir, même avec de l'argent.

Son rival présumé, était donc bien riche, bien généreux et bien obéi !

Il ne savait que penser.
Cependant le dimanche revenu, il n'avait pu s'empêcher de reprendre le chemin de l'Exposition.

Seulement il avait changé son itinéraire.
Il avait suivi le cours la Reine et était entré par le Trocadéro.

Après une visite à l'aquarium et une au pavillon des forêts qui va être transporté au bois de Vincennes à titre définitif, il reprit le chemin si connu, si fréquenté de la tour Eiffel.

Est-ce qu'il lui était possible d'en prendre un autre.

A vrai dire, il était sombre, il allait sans conviction, il ne voyait plus. Céline était son soleil et le soleil avait une éclipse.

Il était triste.
Il traversa lentement le pont d'Iéna en jetant à droite et à gauche le regard ennuyé de l'homme qui a trouvé sa voie et qui a rencontré un obstacle insurmontable.

Reverrait-il jamais celle qui avait fait battre son cœur ? Il devait en douter.

Il avait un rival, cela était certain, un rival aimé sans doute, tout espoir était donc détruit. Et pourquoi ?

Il ignorait pourquoi il espérait encore, mais il espérait toujours.

L'espoir c'était toute sa vie.

Pourtant il venait tranquillement, comme nous l'avons dit, et il arriva devant lui à la tour Eiffel, la regardant par habitude, sans la voir peut-être.

Il y avait longtemps qu'il n'y était monté ; il prit le pilier de gauche machinalement et se mit à la queue.

Il versa deux francs pour aller au premier étage et après une pose de vingt à trente minutes, il put se glisser dans un ascenseur.

Ses yeux erraient sur tous les visages et il espérait toujours y découvrir les traits si chers, mais rien ne venait découvrir son désir ardent.

Pendant qu'il se faisait monter par l'ascenseur, un groupe de personnes causait près du pilier de droite de la tour.

Il y avait deux hommes et deux femmes.
L'un des hommes était un ouvrier endimanché paraissant cinquante ans. Les cheveux grisonnaient et le front élevé annonçait un artiste.

C'était en effet un ciseleur sur bronze.

L'autre était un jeune homme de vingt-cinq ans, brun châtain, l'air parisien, ouvrier aussi, ciseleur comme lui, et son élève.

La première des deux femmes, deux jeunes filles plutôt, nous la connaissons, c'est Céline Lebroussard, et le jeune ciseleur était son frère.

L'autre jeune fille, une blonde agréable, était la fille du premier nommé.

Le maître-ciseleur se nommait Després et sa fille Juliette était la fiancée du jeune homme Hector Lebroussard, celui qui venait de déménager de la rue Bochart-de-Saron.

Mademoiselle Juliette donnait le bras à Hector et Céline avait pris celui de M. Després.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

II

LA TOUR EIFFEL
Son maître, quel qu'il soit, connaissait Epaminondas — un beau nom — était un chien comme nous l'avons dit, un garçon prévenant et affectueux.

Il s'était présenté le jour du mois d'août 1889 et avait été accueilli, mais il avait déclaré qu'il avait un chien, et qu'il ne voulait se séparer à aucun prix.

Le patron lui avait dit qu'alors il n'y avait rien de fait, les chiens n'ont pas à l'Exposition.

— Qu'à cela ne tienne, avait dit Epaminondas, je l'amènerai dans une cage ; il est très gentil et nous sera très utile, si il gêne nous nous en irons.

Le patron avait accepté, et c'est ainsi que M. Bock avait gravi pour la première fois les degrés nombreux de la tour Eiffel.

Il s'y plaisait d'ailleurs, et occupé une position aussi élevée.

D'où venait-il ? Qui l'avait élevé ? C'est ce que personne à la tour ne pouvait dire, Epaminondas étant fort réservé sur ce chapitre.

Le maître et le chien s'aimaient beaucoup l'un et l'autre, c'est tout ce que l'on pouvait constater et l'indifférence publique n'en demandait pas davantage.

Mais parfois Epaminondas et Bock se posaient l'un devant l'autre et ils semblaient se parler. Sténographions leurs pensées.

— Mon pauvre Bock, disait le garçon de la brasserie, je ne sais toujours pas qui était ton maître.

— Si je pouvais parler, répondait le chien. Et il poussait un aboiement plaintif.

— Oui, je sais... le pauvre diable est allé voir les goujons et tu n'a pas pu le rattraper mon bon chien et c'est moi qui l'ai sauvé.

— Oua, oua...

— Nous sommes deux amis maintenant.

— Oua, oua...

— Baise-moi.

Epaminondas prenait Bock par la tête et l'embrassait, puis se faisait lécher par le chien.

Après quoi, tous deux, plus satisfaits, reprénaient leur occupation.

Quel mystère existait donc entre ce garçon de café et ce chien ?

C'est ce que nous saurons bientôt.

Le treize octobre était un dimanche et il y avait foule à la tour Eiffel.

On sait que le dimanche il montait de quinze à vingt mille personnes aux différents étages de la tour.

Le premier étage était le plus fréquenté naturellement.

Il y avait foule depuis le matin. Henri Laborde depuis quelques jours n'avait

Le régiment d'infanterie portera le numéro 200 ; le bataillon de chasseurs à pied le numéro 40.

Les unités à tirer de l'armée de terre seront constituées exclusivement avec des volontaires, qui devront réunir les meilleures conditions de bonne conduite, de vigueur et d'aptitude à faire campagne à Madagascar.

Les jeunes soldats de la classe de 1893 et les engagés volontaires âgés de moins de vingt-un ans, trop jeunes pour opposer assez de résistance aux influences climatiques, ne seront pas admis.

Les officiers et assimilés seront désignés par voie de tirage au sort parmi ceux appartenant aux régions des corps d'armée qui concourent à la formation de chaque unité et qui demanderont à faire partie du corps expéditionnaire. Le ministre se réserve de désigner les officiers qui devront faire partie des états-majors et services du corps expéditionnaire.

Les hommes de la classe 1891 qui demanderont à partir sont prévenus qu'ils pourront être maintenus sous les drapeaux, après l'époque normale du renvoi de leur classe, si l'expédition se prolonge au delà de cette date. Toutefois, ces hommes seraient rapatriés avant la fin de l'expédition, si l'envoi de troupes de relève permettait de le faire sans inconvénient pour le service.

Les 3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 16^e, 17^e et 18^e corps seront appelés à fournir chacun une compagnie qui sera désignée par voie de tirage au sort.

Les volontaires de cette compagnie, reconnus aptes à partir, formeront le noyau d'une unité qui sera complétée par les volontaires du même corps d'armée, ou, en cas d'insuffisance, avec les volontaires provenant des corps d'armée non désignés pour fournir une compagnie.

Le bataillon de chasseurs à pied sera formé, d'après les mêmes principes, par les 11^e, 12^e, 14^e et 22^e bataillons.

Aucun gradé ne sera admis à rendre ses galons pour faire partie de l'expédition.

Le régiment d'Algérie comprendra :

1^o Un bataillon de la légion étrangère, dont 2 compagnies fournies par chacun des 2 régiments étrangers et désignées par le commandant du 19^e corps.

2^o Deux bataillons de tirailleurs, l'un du 3^e tirailleurs, l'autre formé de 2 compagnies du 2^e et de 2 compagnies du 1^{er} ; ces troupes seront, comme toutes les précédentes, désignées par le commandant du 19^e corps et complétées s'il y a lieu.

Les 4 batteries de l'artillerie de terre seront : 2 batteries de 80 de montagne fournies par les troupes d'Algérie et de 2 batteries de 80 montées, fournies par les 3^e et 38^e régiments d'artillerie.

L'escadron de cavalerie sera fourni par le 1^{er} chasseurs d'Afrique, sur la désignation du général commandant le 19^e corps.

Chacun des 1^{er}, 3^e, 4^e et 6^e régiments du génie fournira une compagnie tirée au sort et complétée d'après les mêmes principes que dans les autres armes.

Les détachements d'infirmiers et d'ouvriers militaires d'administration seront formés avec des volontaires provenant de ces sections et, en cas d'insuffisance, avec des volontaires tirés de l'infanterie.

Pour donner la cohésion nécessaire aux troupes ainsi organisées, les compagnies devront être formées dans leurs corps respectifs pour le 1^{er}

février ; les corps de troupes seront réunis, prêts à marcher, pour le 15 mars.

Les compagnies prélevées sur les corps de troupe des régions de la métropole seront reconstituées par des nominations d'officiers et de cadres et par un nivellement d'effectifs, à l'intérieur du corps de troupes intéressé.

Ces diverses dispositions seront portées à la connaissance des intéressés par la voie hiérarchique. Les demandes en vue de faire partie de l'expédition pourront alors être régulièrement accueillies.

Pour le sérum

Le général Tchertkoff, envoyé extraordinaire de Nicolas II, a voulu terminer sa mission par une bonne action. Il a envoyé au journal *le Figaro* une somme de 1,000 francs pour être versée à l'Œuvre du vaccin du croup.

Alliance anglo-franco-russe

On commente fort dans les cercles politiques l'attitude actuelle de l'Angleterre à notre égard. On sait en effet que le ton de la presse anglaise a singulièrement changé depuis quelque temps. Il y a quelques mois, lors des incidents, qui suivirent la conclusion du traité anglo-congolais, plus tard, quand l'éventualité d'une expédition française à Madagascar se manifesta, les journaux anglais *Times*, *Pall Mall Gazette*, *Standard*, etc., jetèrent feu et flamme. Leur irritation fut même si vive, surtout au moment du fameux conseil convoqué par télégramme, que, pendant un certain temps, on put se croire à la veille d'une guerre entre les deux nations.

Aujourd'hui, il n'est point d'avances qu'on ne nous fasse. La presse anglaise a d'abord lancé l'idée d'une alliance anglo-franco-russe, qui contrebalancerait heureusement l'influence de la Triple alliance. Comme la presse russe a fait assez grise mine à ce projet, la presse anglaise n'en parle plus, mais elle a réservé toutes ses amabilités pour la France.

Le *Times*, ce matin, publie une longue lettre, écrite en français par un prétendu Français sur la question d'Egypte. L'auteur de cette lettre conclut à l'abandon de l'Egypte pour permettre un rapprochement avec la France. Fait significatif : le *Times*, qui fut un des plus acharnés partisans de l'occupation, ne fait suivre cette lettre d'aucun commentaire.

Dans la *Fornightly Review*, un membre du Parlement traite de Madagascar, et déclare qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre de laisser toute latitude à la France dans le règlement de cette question. L'auteur demande même à lord Rosebery d'infliger un blâme aux Anglais qui sont allés offrir leur épée aux Hovas pour nous combattre.

Dans la *Pall Mall Gazette* elle-même, un autre membre du Parlement, M. Howorth, dit qu'il faut tout faire pour faire disparaître tout malentendu entre la France et l'Angleterre. Il blâme aussi les officiers anglais engagés chez les Hovas et laisse entendre que, pour acquérir l'alliance de la France, on pourrait bien abandonner l'Egypte. Il n'est pas difficile de démêler les motifs qui font agir la presse anglaise.

Le gouvernement de la Reine prévoit de graves et décisifs événements en Extrême-Orient. Une alliance franco-russe-anglaise aurait aplani bien des difficultés. A défaut de la Russie qui se refuse, on espère, à Londres, que la France consentirait peut-être à renouveler l'entente de Crimée. Comme nous le disions en commençant, les cer-

cles politiques suivent avec intérêt cette volte-face de l'Angleterre, mais on ne l'accueille qu'avec incrédulité et défiance.

Le traître Dreyfus

Paris, 3 janvier.

A l'issue du conseil de révision, Dreyfus a été mandé au greffe de la prison du Cherche-Midi. Là, le greffier lui a fait part du rejet de son pourvoi. Dreyfus s'est incliné en disant : « Je m'y attendais », puis il est remonté dans sa cellule.

D'après les renseignements, il appert que le traître voit avec terreur approcher le jour où il aura à subir la dégradation militaire.

A plusieurs reprises, il a demandé à ses gardiens si la cérémonie aurait lieu en public ou simplement dans la cour de l'Ecole militaire, comme d'habitude. On ne lui a naturellement pas répondu. Dreyfus semble redouter les manifestations hostiles de la foule.

Depuis l'arrêt du conseil de révision, qui est définitif, le traître n'est plus traité en prévenu, c'est-à-dire qu'il devra se contenter désormais de l'ordinaire de la prison et ne sera plus autorisé à faire venir ses repas du dehors.

On lui apporte le matin la soupe et un plat de viande et le soir, la soupe seulement. Il n'est astreint à aucun travail et il sort deux fois par jour dans le préau de la prison. Il a gardé son pantalon d'uniforme, mais il porte un veston civil. Mme Dreyfus, qui n'a pas encore été autorisée à voir son mari, a pu, néanmoins, lui faire parvenir du linge et de la flanelle. Chaque fois que les gardiens l'appellent « Dreyfus », tout court, il fronce le sourcil et feint de ne point entendre.

En ce qui concerne la dégradation, rien n'a encore été décidé, mais il est à présumer qu'elle aura probablement lieu samedi prochain. C'est, en tous cas, la date la plus rapprochée.

L'article 128 du règlement du 4 octobre 1891, sur le service des places dit, en effet, que le condamné à la déportation doit être dégradé devant des détachements de tous les corps de la garnison et devant les recrues ayant moins de trois mois de service.

Or, les permissions accordées à l'occasion du Jour de l'An ne permettraient pas à la plupart des recrues d'assister à la cérémonie si elle se faisait avant samedi.

Les corps qui auraient à fournir des détachements et à envoyer leurs recrues, sont les 4^e, 36^e, 39^e, 82^e, 113^e, 114^e, 117^e, 124^e, 129^e, 136^e, 134^e, régiments d'infanterie, 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers, 10^e et 11^e batteries à cheval du 13^e d'artillerie.

Le lieu et l'heure de la parade d'exécution ne sont pas encore fixés. C'est ordinairement dans l'une des cours de l'Ecole militaire que cela se passe ; mais les officiers de l'état-major général de l'armée sont unanimes à demander qu'une exception soit faite à la règle et que l'officier infâme soit dégradé publiquement.

En tous cas, de très actives démarches sont faites dans ce sens et si elles sont accueillies favorablement par le général Saussier, gouverneur de Paris, c'est l'esplanade des Invalides qui sera choisie.

Par moments cependant, il allait plus vite et gagnait du terrain ; alors il s'arrêtait et marchait plus modérément.

Il ne levait pas la tête vers ceux qui le précédaient, mais il paraissait régler son allure sur la leur.

Lorsque les jeunes filles fatiguées, essouffées, s'arrêtaient, il s'arrêtait aussi.

M. Desprès et sa société ne remarquaient nullement l'homme dont nous venons d'ébaucher le portrait.

Enfin on arriva au premier étage de la Tour. L'homme à la blouse y arriva quelques secondes après ceux qui le devançaient.

Là, il se mêla à la foule. C'était peut-être un indifférent.

Hector Lesbroussard et sa fiancée coururent admirer le panorama qui s'offrait à eux. Céline et M. Desprès, plus calmes, suivaient derrière.

Le temps était un peu sombre et le brouillard gênait la vue.

Juliette désappointée déclara qu'elle avait soif et l'on se dirigea vers les tables de la brasserie Alsacienne, pour satisfaire à ce désir.

Nos quatre personnages prirent place à une table et appelèrent le garçon.

A ce moment, il se fit un bruit à une table voisine et Céline ayant levé les yeux rencontra ceux d'un jeune homme, qui debout, dans une pose extatique, les mains jointes, la regardait.

— Elle! murmura-t-il.

Et la jeune fille, l'ayant reconnu, ne put s'empêcher de dire :

— Lui!

— Oh! hasard! patron des amoureux, sois béni!

Dégradation de Dreyfus

Samedi, 3 janvier, 10 h.

A 8 heures, toutes les troupes, environ 6,000 hommes, étaient massées dans la grande cour de l'Ecole militaire.

La cavalerie est à pied, et les troupes forment un immense carré.

Dreyfus a été amené au centre de la place par quatre artilleurs et un brigadier. Il était livide.

Le général Darras, commandant la parade, a prononcé la formule de la dégradation d'une voix ferme et un adjudant a arraché au traître tous les signes distinctifs de son grade et a brisé son épée.

On a fait parcourir à Dreyfus le front des troupes, tête nue et on l'a renvoyé ensuite à l'autorité civile.

Une foule énorme se pressait contre la grille de l'Ecole militaire, criant : « Mort le juif ! A mort le traître ! »

Les chemins de fer du Sud de la France

Nous avons annoncé que les poursuites étaient dirigées par le Parquet contre quelques anciens administrateurs de la Compagnie des chemins de fer du Sud, inculpés en ce qui concerne des choses de distribution de dividendes fictifs.

S'il faut en croire les bruits mis en circulation, cette affaire menace de prendre des proportions assez considérables. Rappelons son origine.

Après les incidents qui précédèrent la séance de la Chambre du 22 décembre, M. de Cosnac, juge d'instruction, fut chargé d'ouvrir une information judiciaire.

Il s'entoura d'abord des renseignements et des documents contenus dans le dossier dressé par le Ministère des Travaux Publics à la suite d'une enquête administrative faite par des ingénieurs de ce ministère.

Disons ici que ce dossier fut, avant la rédaction de la Convention, communiqué par M. Barthou à M. Guérin, ministre de la Justice, qui en fit faire un examen très complet au point de vue des responsabilités pénales.

Pour compléter ces renseignements, M. de Cosnac chargea, comme on sait, MM. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, et M. Flory expert-comptable, d'opérer un certain nombre de perquisitions.

Les livres de comptabilité, d'émission et de publicité de la Compagnie du Sud furent saisis.

Ces documents renfermaient des renseignements précieux et des preuves contre certains personnages qui n'avaient été jusqu'alors que l'objet de soupçons.

Le magistrat instructeur convoqua dans son cabinet M. Félix Martin, directeur de la Compagnie.

Après un interrogatoire qui a duré jusqu'à neuf heures du soir, un mandat de dépôt fut décerné contre l'inculpé et celui-ci fut conduit immédiatement à la Permanence.

M. Félix Martin est un ancien élève de Polytechnique.

Sorti de l'Ecole comme ingénieur des ponts et chaussées, il entra à la Compagnie P.-L.-M. où il fut, en dernier lieu, nommé ingénieur de l'exploitation de la section de Toulon à la frontière.

M. Desprès se levait à ce moment et suivait son futur gendre qui, sans s'en apercevoir, avait quelque chose à lui dire en particulier, mais les deux hommes s'éloignèrent.

La place était libre.

IV

CATASTROPHE

Henri Laborde s'était levé à un bond et le chapeau à la main il s'était élancé vers la belle inconnue tant cherchée.

Oui, c'était bien elle !

Il voyait la fossette et les traits adorables qui avaient séduit si subitement.

Car il ne niait pas, il avait reçu le coup de foudre.

Le coup de foudre n'est pas invincible. Tous, nous l'avons éprouvé. Il n'est pas invincible. Tous, nous l'avons éprouvé. Il n'est pas invincible. Tous, nous l'avons éprouvé.

Sans doute, tous n'ont pas continué le rêve. Les jours en présence de l'objet désiré, mais tous ont l'avons rencontré et

— Voilà celui ou celle que je voudrais aimer!

Henri plus heureux que son cousin d'autres venait de retrouver Céline et le cœur sautant, le front pâle

— Mille pardons, mademoiselle, dit-il, mais je ne crois pas me tromper. C'est bien vous qui, il y a quelques jours, avez été écrasée par un fiacre au coin de la rue du faubourg Montmartre?

(A suivre).

— Comment diable se fait-il, répétait de temps en temps ce dernier, que M. Delaruelle n'est pas venu nous retrouver.

— Vous savez qu'il doit venir, monsieur Desprès, il avait une affaire importante à faire pour son étude, il ne pouvait y manquer, sans cela je crois qu'il se serait fait un plaisir de venir avec nous.

— Haut! haut! fit M. Desprès, pour un amoureux, il me semble mou; voyez votre frère et ma fille, ils paraissent isolés dans la foule, le diable m'emporte s'ils pensent à nous en ce moment et à la tour Eiffel où nous allons monter.

— Mais, monsieur Desprès, reprit Céline, on ne fait pas toujours ce que l'on veut.

— Sans doute, ma chère enfant; je vous prie de ne pas prendre en mal mes paroles, mais votre futur ne me revient pas, c'est plus fort que moi.

— Pourquoi cela?

— Je ne sais pas. Il y a des gens qui ne vous plaisent pas, c'est tout ce que je puis vous dire.

— Vous savez bien qu'il doit être mon mari, il le faut.

Et la jeune fille sembla chasser une pensée inopportune, et relevant la tête :

— Eh! bien, Juliette, dit-elle, à quoi pensez-vous?

— Moi!

— Sans doute. Montons-nous à la tour, oui ou non?

— Certainement, nous montons.

— Alors, décidons-nous.

— Prêtons l'ascenseur, dit monsieur Desprès.

— Oh! non, fit Juliette. Je veux monter à pied. Merci, être enfermée dans cette grande boîte où l'on ne voit rien, c'est voir le paysage en chemin

de fer. Je veux au contraire jouir du panorama de Paris petit à petit.

— Ce sera fatigant.

— Q'importe.

— Alors, dit M. Desprès, à moins que Céline recule devant la fatigue d'une ascension pedestre.

— Moi, dit Céline, une fille de la force, est-ce que je crains quelque chose?

M. Desprès s'approcha du bureau et prit quatre places.

Quelques minutes après, les deux hommes et les deux jeunes filles gravissaient les marches, qui conduisent au premier étage du colosse de fer.

A la centième marche, ils étaient tous essouffés.

Ils s'arrêtèrent.

— C'est singulier, répétait M. Desprès, Cyrien ne vient pas.

Et Céline jetait un regard en-dessous d'elle. Etait-ce bien un regard d'impatient désir? Il était permis d'en douter.

Au même moment, un homme montait aussi à vingt marches au-dessous de nos personnages.

Cet homme paraissait apaisé. Il était vêtu d'une blouse bleue, comme en portent les fermiers par dessus des habits de draps. Sa tête chevelue et barbue était coiffée d'un chapeau de feutre à très larges bords.

Il rassemblait à un avergnat.

Ses longs cheveux et sa barbe étaient bruns et épais.

Il semblait marcher péniblement et s'appuyait sur un bâton.

Bientôt il devint le bras droit du baron Jacques de Reinach et il prit la direction des chemins de fer du Sud, qui venait de se fonder. M. Félix Martin, officier de la Légion d'Honneur, est également maire de Saint-Raphaël, dans le département du Var.

Dans la soirée, une seconde arrestation a été opérée : celle de M. Hippolyte Bobin, ingénieur, ancien sous-directeur de la Société.

Enfin, hier matin, M. Bernard, commissaire aux délégations, arrêtait à son domicile M. René André, ingénieur.

La liste, paraît-il, n'est pas close.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

SOUSCRIPTION

POUR LE VACCIN DU GROUP 6^e liste

Subscriptions recueillies au Café du Midi tenu par M. Crabol

MM.	
Crabol, Jules, guéri du croup par MM. les Drs Ausset et Gélis	5
Crabol, Anais	2
M ^{me} V ^e Pagès du Port	5
H. Cabanes	0 50
Cubaynes	0 50
Alos	0 50
Maradènes	0 50
Miquel	0 50
Rigal	0 25
Moncomet	0 50
Cambou	0 25
Verdié	0 25
Escarié	0 50
Cazes, Isidore	0 50
Guiraudet	0 50
Cagnac, Léon	0 50
Alos, Laurent	0 50
J. Cazes	0 50
Valade, sous officier au 7 ^e de ligne	0 50
Carril, Joseph	0 50
Célestin Desprats	0 50
Pendaris, Julien	0 50
Desprats	1
Louis, pour Jane	0 50
Marcel Imbert	0 50
Garrouste, Frédéric	0 50
Miquel, Martial	0 50
Parazines, Henri	0 25
Molinier, Alfred	0 30
Bédué, Célestin	0 50
Terrier, Henri	0 50
Total....	20 55
1 ^{re} liste.....	394
2 ^e liste.....	183
3 ^e liste.....	226 75
4 ^e liste.....	301 35
5 ^e liste.....	70 25
Total.....	1 195 90

Le sérum pour tous

Nous pouvons annoncer une bonne nouvelle. A partir d'aujourd'hui, ce bienfaisant vaccin sera distribué dans toute la France.

La production du sérum est en effet suffisante, dès maintenant, pour les besoins des malades. Les maires, les préfets, les sous-préfets, les bureaux d'hygiène n'auront donc qu'à télégraphier à l'Institut Pasteur au nom des médecins ou des familles, et, aussitôt, l'envoi d'un tube leur sera fait, en attendant que des approvisionnements plus complets soient établis dans les départements.

A la tombe de Gambetta à Nice

On écrit de Nice 3 janvier, au *Petit Journal* : M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, est venu, comme toutes les années, accomplir son pèlerinage à la tombe de Gambetta, au nom des amis du regretté patriote. M. Etienne est arrivé hier, après-midi, par le train de 3 heures. Il s'est immédiatement rendu en voiture, en compagnie des amis qui l'attendaient sur le quai de la gare, au cimetière du Château. M. Etienne a déposé une couronne sur la tombe de Gambetta, et il est resté un bon moment recueillissant, ému, livré aux souvenirs qu'évoquait ce tombeau.

A propos de la tombe de Gambetta, je dois dire que l'article publié à ce sujet par Jean sans Terre a produit dans notre ville une vive émotion. Un journal local revient même aujourd'hui sur la question du délaissement dans lequel cette tombe se trouve.

Je dois dire, à ce sujet, que de son vivant, le père de Gambetta s'est toujours opposé à ce que la petite tombe dans laquelle le grand patriote repose, auprès de sa chère tante Massabie, fût modifiée. Il s'est toujours refusé à l'érection d'un monument, de même qu'à la translation des cendres de son fils au Panthéon.

Depuis sa mort, ses héritiers, c'est-à-dire Mme Lérès, sœur de Gambetta, et son mari, paraissent avoir complètement délaissé Nice et nourrissent l'espoir, je crois, de se retirer plus tard à Cahors, lorsque M. Lérès quittera l'administration des finances, à laquelle il appartient.

C'est pourquoi on doit s'attendre, après l'expiration de la cinquième année de la mort du père

de Gambetta, délai légal pour l'exhumation des corps, à ce que le projet de transférer le corps de Léon Gambetta et ceux des membres de sa famille enterrés avec lui du cimetière de Nice à celui de Cahors, soit mis à exécution.

LE SONNEUR DE TOCSIN

Décidément nos vieilles et bonnes habitudes se perdent, je ne sais au profit de quelles convenances architecturales qui feraient bien mieux de prendre le grand et beau côté des choses, et non les détails insignifiants, comme trop souvent, hélas !

Depuis des siècles jusqu'à ce jour, avant même la création de l'Ecole des beaux-arts et autres, le simple bon sens avait indiqué qu'il était bon d'avoir une sorte de vigie placée assez haut pour voir si quelque incendie se déclarait en ville et sonner aussitôt le tocsin. Pour cela, on avait installé un sonneur de cloches à la cathédrale, à côté des cloches même, de façon qu'il pût donner l'alarme instantanément.

La chose était trop simple, paraît-il, et en l'an fameux 1894, par ordre de l'architecte diocésain, le sonneur a été déplacé et logé fort loin des cloches.

Qu'un sinistre se produise ; il faut aller réveiller le sonneur au coin du quai ; celui-ci, quelque diligence qu'il mette à se vêtir, à traverser l'église et à monter au clocher, ne peut avertir les habitants que lorsque l'incendie a achevé son œuvre de destruction.

Nous ne savons trop à qui attribuer cette décision qui fait jeter de hauts cris en ville, mais nous n'hésitons pas à la traiter de saugrenue et dangereuse pour la sécurité publique ; comme, du reste, vient de le faire notre confrère de la *Dépêche*.

Le Drapeau du 7^e de ligne

Mercredi dernier, dans la soirée, une imposante cérémonie avait lieu à la caserne Bessières. Toutes les compagnies de notre régiment d'infanterie ont défilé, à tour de rôle, dans le salon d'honneur, et salué le drapeau.

Les hommes formaient ensuite le cercle, et le capitaine de la compagnie, dans un langage simple et précis, leur expliquait ce qu'était le drapeau et quel était son symbole.

Les soldats, qui savaient déjà l'histoire du régiment auquel ils appartiennent par les noms des batailles inscrites sur leur drapeau, apprenaient ainsi à aimer et à respecter ce drapeau qui représente pour eux la patrie et l'honneur, en même temps que le courage de leurs aînés.

Elections consulaires

Voici le résultat du scrutin de ballottage du dimanche 30 décembre :

Electeurs inscrits, 1,502 ; votants, 204. Cahors. — Juges : MM. Martin, 80 voix ; Capelle, 80. — Juge suppléant : M. Galaup, 80 voix.

Castelnau. — Pas de bureau formé. Catus. — Juges : MM. Martin, 35 voix ; Capelle, 35. — Juge suppléant : M. Galaup, 35 voix.

Cazals. — L'élection n'a pas eu lieu faute d'electeurs, de bonne volonté. Il a été impossible de constituer le bureau.

Lalbenque. — Juges : MM. Martin, 25 voix ; Capelle, 25. — Juge suppléant : M. Galaup, 25 voix.

Lauzès. — Juges : MM. Martin, 7 voix ; Capelle, 7. — Juge suppléant, M. Galaup, 7 voix.

Limogne. — Juges MM. Martin, 17 voix ; Capelle, 17. — Juge suppléant : M. Galaup, 17 voix.

Luzech. — Juges, MM. Martin, 24 voix ; Capelle, 23. — Juge suppléant : M. Galaup : 23 voix.

Montouq. — Juges : MM. Martin, 16 voix ; Capelle, 16. — Juge suppléant : M. Galaup, 16 voix.

Puy-l'Evêque. — Le bureau n'a pu être constitué.

St-Géry. — La municipalité étant démissionnaire, le bureau n'a pas été constitué.

Récapitulation. — Juges : MM. Martin, 204 voix, Capelle, 203 voix. — Juge suppléant : M. Galaup, 203 voix.

Nous devons faire remarquer au sujet de ces élections que le nombre de votants déjà si minime au premier tour de scrutin du 16 décembre, s'est encore réduit de 97 voix. 201 votants sur 1,502 votants, c'est maigre.

Prévoyants Français

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 13 janvier, à 2 heures précises, à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal.

Sera frappé d'une amende de 1 franc tout sociétaire qui n'assistera pas à cette réunion, s'il n'a au préalable informé le bureau du motif de son absence.

Sera également frappé d'une amende tout sociétaire qui n'aura pas versé sa cotisation le dimanche 6 janvier, de 10 heures à midi.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 2 janvier 1895, ont été nommées institutrices stagiaires :

Mlles Rigal, de Thémines à Lachapelle-Auzac ; Paillès, à Thémines.

Liquidation Cangardel

Le tribunal de commerce s'est prononcé hier contre la déclaration de faillite demandée par quelques créanciers, les preuves présentées par eux n'ayant pas paru suffisantes.

Dans la même audience, M. Barreau a été maintenu liquidateur, adjoind à M. Séguy.

Les demandeurs ont été condamnés aux dépens de ces deux instances.

Statistique de la boucherie

Voici les chiffres des animaux abattus, pendant le mois de décembre dernier, pour le compte de la boucherie cadurcienne :

Bœufs, 36 ; vaches, 63, dont 46 pour la troupe ; veaux, 94 ; moutons, 485 ; chèvres, 5 ; porcs, 101 ; chevaux, 8 ; âne, 1 ; soit au total 793 animaux de race et de qualité diverses, qui ont été livrés à la consommation publique.

Arrestation

Jean Malbas, dit Panama, âgé de 23 ans, né à Figeac et bien connu dans notre ville, où il joue l'idiot à ravir, a été mis en état d'arrestation pour vol d'un porte-monnaie contenant 22 fr. 50 et appartenant à M. Justin Ginot, élève au grand séminaire de Cahors.

Foire de Cahors

La foire du 3 janvier n'a pas été très importante à cause du mauvais temps.

Les bœufs destinés à la boucherie se sont vendus de 35 à 39 fr. les 50 kilos, selon qualité, et les attelages, au cours des derniers marchés.

Les porcs gras étaient vendus à raison de 42 à 44 fr. les 50 kilos, et les jeunes, de 25 à 35 fr. la paire, selon grosseur.

Le cours des moutons a été de 70 à 75 centimes le kilo et les agneaux de 90 centimes à 1 fr. le kilo. Le cours des brebis pour l'élevage est un peu en hausse.

Halle. — Le blé valait 15 fr. l'hectolitre ; le maïs, 10 fr.

Pommes de terre, 3 fr. les 80 kilos.

Oies mortes et canards de 80 à 90 centimes le demi kilo.

Truffes, de 4 fr. 50 à 5 fr. le demi kilo.

Poulets, 80 centimes le demi kilo ; dindes, 60 centimes le demi kilo.

Œufs, 80 centimes la douzaine.

Les fraudes de Toulouse

Dimanche, à midi, M. le procureur de la République, assisté de M. Laurens, juge chargé de l'instruction relative aux fraudes électorales de 1889, est arrivé au Capitole et a fait apposer les scellés sur la porte du bureau des élections.

A deux heures et demie, une voiture cellulaire portait dans la cour du Capitole Mascaras et Nègre, et, les scellés ayant été brisés en leur présence, M. le procureur de la République, M. Laurens et M. Tourraton, représentant la délégation spéciale, sont entrés dans le bureau des élections avec Mascaras et Nègre.

Là, ils ont saisi toutes les pièces déposées à la mairie se rapportant aux élections législatives de 1889, et Mascaras et Nègre ont été sommairement interrogés. Vers cinq heures et demi, ceux-ci repartaient pour la prison, dans un fiacre.

M. le procureur de la République, M. Laurens et M. Tourraton se sont rendus ensuite, emportant les dossiers saisis, dans un des salons du Capitole. Ils n'en sont repartis qu'à sept heures.

Ces diverses opérations ont produit un certain émoi en ville, dès qu'elles ont été connues.

Assassinat

La veuve Loubières, aubergiste à Montcabrier, canton de Puy-l'Evêque, a été assassinée à coups de pelle, dans la nuit de mercredi.

On présume que le vol a été le mobile du crime, car la maison a été complètement dévalisée.

Le procureur de la République et le juge d'instruction de Cahors se sont transportés sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Le nommé Florenty, le meurtrier présumé, a été arrêté et conduit hier au soir à Cahors.

Figeac

Jeudi, dans la cour de la gendarmerie, le capitaine commandant les brigades de l'arrondissement a remis la médaille militaire aux gendarmes Cardailhac et Dufour, de la brigade de Bretenoux.

Nos félicitations à ces deux braves militaires.

St-Céré

Les gendarmes de la brigade de notre ville ont mis, vendredi en état d'arrestation Marie Darnis,

épouse Lafon, jardinière, pour flagrant délit de contrebande d'allumettes.

Elle a été conduite à Figeac pour être mise à la disposition du parquet.

Bagnac

Dans la nuit de mercredi, vers trois heures du matin, Auguste Bru, propriétaire à Lauzeral, venait de la foire de Decazeville, en compagnie de Louis Laborie et d'un sieur Peyrache, du même village, a été assommé par ces derniers. Il a été blessé à coups de bâton aux deux bras et au-dessus du pavillon de l'oreille gauche. Plainte a été déposée.

Puy-l'Evêque

Belle foire.

Bœufs gras, de 37 à 40 fr. les 50 kilos. Les attelages se vendaient à de bons prix, mais ils avaient tendance à la baisse, et les affaires n'ont pas été importantes. Porcs gras, de 48 à 52 fr. les 50 kilos. Les jeunes porcs étaient très chers. Moutons gras, de 70 à 80 cent le kilo. Poules, de 4 à 5 fr. la paire. Lièvres, de 4 à 6 fr. l'un. Perdrix, 2 fr. et 2 25 l'une. Grives, de 40 à 50 cent. l'une. Lapins domestiques, 1 fr. 75 à 3 fr. la paire. Œufs, 80 cent. la douzaine. Blé, de 12 à 13 fr. les 4/5. Maïs, de 7 à 8 fr. Hausse sur le maïs de 50 centimes sur la dernière foire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 décembre au 5 janvier 1895

Naissances

Cambar Albert, imp. Saint-Urcisse, 1. Martin Fernand, boulevard Gambetta, 83. Clary Jeanne, boulevard Gambetta, 9. Sémenadisse, Joséphine, rue Devia, 1. Bru Jean, rue Lastié, 31.

Mariages

Peyt François, sergent au 7^e de ligne, et Teissier Anne, sans profession.

Décès

Moulinié Thérèse, 82 ans, veuve Rivière, boul. Gambetta, 49. Roques Eugénie, 29 ans, cours de la Chartreuse, 12. Bry Marie, 2 ans, à Cabessus. Bruel Jean, 8 mois, rue du Lycée, 12. Estival Jean, 81 ans, place du marché, 3. Carnajac Marguerite, veuve Micas, 81 ans, place du Marché. Lafforgue Marcel, soldat au 7^e de ligne, à l'hospice. Bénech Antoine, 72 ans, rue St-Namphaise, 3.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi, 5 janvier

LES DEUX ORPHELINES

Drame en 5 actes

« En goûter une fois c'est l'adopter pour toujours ». A quoi s'applique donc cette phrase ? Au *Tapioca Rils*. Demander-en chez votre épiciers, en exigeant sur le paquet la marque de fabrique qui consiste en un *trèfle à quatre feuilles* et vous m'en direz des nouvelles.

Bien des gens hésitent à se purger de peur d'avaler des drogues nuisibles. Il est bon de leur faire savoir que le *Tisane Dussolin* ne peut en aucun cas leur faire de mal, tout en régénérant le sang, le rafraichissant, et chassant les humeurs. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

PAS DE NÉGLIGENCE

Si vous éprouvez des maux de tête, si la digestion se fait mal, s'il y a embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, nous ne saurions trop vous engager à avoir recours aux **Pilules Giequel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Par ce moyen, vous éviterez maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Ces excellentes **Pilules Giequel** sont aussi très saluaires contre les maladies du cœur, du foie, l'hydroisie, la Paralytie.

CONTRE les Rhumes (Grippe), Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine, constatée par 40 Médecins des Hôpitaux de Paris. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur BATAILLE, cordonnier, à l'honneur d'informer le public, qu'à partir du premier janvier, son magasin sera transféré rue Jean Vidal, en face les Carmes.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricet, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

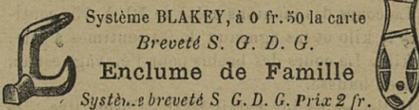
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors) La petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1894)

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
PARIS.....	départ.	3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	11 soir.				
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 17	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7	5 7
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 50	6 46	5 20	5 20	5 20	5 20	5 20	5 20	5 20
SOULLAC.....	arrivée.	7 28	7 24	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58	5 58
CAZOULÈS.....	départ.	7 48	7 53	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.	8 2	8 2	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1
Nozac.....	départ.	8 15	8 15	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1
GOURDON.....	arrivée.	8 25	8 25	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1
Saint-Clair.....	départ.	8 39	8 39	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
Dégagnac.....	arrivée.	8 49	8 49	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	9 1	9 1	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	9 12	9 12	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
Espère.....	départ.	9 23	9 23	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
CAHORS.....	arrivée.	9 32	9 32	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55
Sept-Ponts.....	départ.	9 43	9 43	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34	8 34
Cieureac.....	arrivée.	Exp. 9 58	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40
Lalbenque.....	départ.	10 8	10 8	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40
Caussade.....	arrivée.	10 22	10 22	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40
MONTAUBAN.....	départ.	10 29	10 29	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40
TOULOUSE.....	arrivée.	11 2	9 21	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55	7 55

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43	7 ^h 5	9 ^h 22								
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	7 52	10 38	10 38	10 38	10 38	10 38	10 38	10 38	10 38	10 38
Caussade.....	départ.	3 37	7 59	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50
Lalbenque.....	arrivée.	4 1	8 23	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Cieureac.....	départ.	4 15	8 34	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Sept-Ponts.....	arrivée.	4 28	8 47	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
CAHORS.....	départ.	4 39	9 1	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Espère.....	arrivée.	4 45	9 8	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Saint-Denis-Catus.....	départ.	5 28	9 18	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	5 37	9 27	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Dégagnac.....	départ.	5 48	9 38	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Saint-Clair.....	arrivée.	5 58	9 48	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
GOURDON.....	départ.	6 8	10 8	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Nozac.....	arrivée.	6 18	10 18	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Lamothe-Fénélon.....	départ.	6 28	10 28	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
CAZOULÈS.....	arrivée.	6 38	10 38	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
SOULLAC.....	départ.	6 48	10 48	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	6 58	10 58	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
BRIVE.....	départ.	7 8	11 8	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31
PARIS.....	arrivée.	7 18	11 18	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31	11 31

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	8 ^h 40
Mercuès.....	6 54	1 4	6 54
Arrêt Douelle	6 58	1 4	6 58
Parnac.....	7 5	1 5	7 6
Luzech.....	7 41	1 22	7 12
Castelfranc.....	7 21	1 35	7 24
Arr. Prayssac	7 21	1 35	7 27
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 35
Duravel.....	7 43	1 54	7 42
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 2	2 13	7 59
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 5
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 31
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 2	7 ^h 38s
BORDEAUX.....	6 10	3 34	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	4 7	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	4 51	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 13	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 41	1 35	5 32
Arcambal.....	7 53	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 34	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 42	6 31
Cajarc.....	9 6	2 58	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadolène.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 10	7 23
Lamadolène.....	7 59	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

VELOUTINE CH. FAY

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

Se défier des Imitations et Contrefaçons

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la